



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 27 septembre 2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présents : Monsieur le Maire Robert Bérubé et Messieurs les conseillers, Nicholas Ouellet, Philippe Gauvin-Lévesque, Pierre Lachaîne, Sarto Dubé, René Royer.

Madame Gina Lévesque, secrétaire administrative est aussi présente.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué et signifié légalement suivant la Loi, le 24 septembre 2021 par le maire monsieur Robert Bérubé et tenue le 27 septembre 2021 à 15 h en présentiel à la salle du Conseil. La réunion débute à 15 h 05.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Robert Bérubé.

Madame Gina Lévesque, secrétaire administrative est aussi présente.

Après vérification du quorum, monsieur le maire Robert Bérubé déclare la séance ouverte.

Monsieur Robert Bérubé, maire déclare par la présente qu'un avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal, conformément à l'article 156 du CMQ.

L'article 153 du CMQ énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal et dépôt du rapport de signification.

186.09.21

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et monsieur le maire, Robert Bérubé en fait la lecture :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche de M. Alain Desjardins à titre de contractuel au poste de Directeur Général temporaire pour le remplacement de madame Andréane Collard-Simard en arrêt de travail
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour, il est proposé par le conseiller monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que :

D'APPROUVER la proposition de l'ordre du jour ci-haut mentionné.

187.09.21

3. EMBAUCHE DE M. ALAIN DESJARDINS À TITRE DE CONTRACTUEL AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL TEMPORAIRE POUR LE REMPLACEMENT DE MADAME ANDRÉANE COLLARD-SIMARD EN ARRÊT DE TRAVAIL

Le conseiller monsieur Philippe Gauvin-Lévesque se retire des discussions pour

les raisons suivantes :

- il n'a reçu aucune information au sujet du processus de sélection des candidats de même que sur le candidat retenu ;
- il n'est pas en mesure d'accomplir son devoir de conseiller à cause du manque et/ou absence d'informations ;
- que dans les responsabilités du maire, vous devez également communiquer au Conseil, toute information jugée d'intérêt public (CMQ art. 142).

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Andréane Collard-Simard est en arrêt de travail jusqu'au 31 octobre prochain ;

ATTENDU QU'une supervision du personnel est nécessaire et que plusieurs dossiers doivent être suivis ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par monsieur Nicholas Ouellet et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme embauche monsieur Alain Desjardins sur une base temporaire à titre de contractuel ;

QUE monsieur Desjardins offre une prestation de 8 à 10 heures par semaine avec possibilité de doubler ce nombre d'heures selon le besoin ;

QUE cette embauche se terminera dès le retour au travail de madame Collard-Simard ;

QUE le maire, monsieur Robert Bérubé soit autorisé à signer le contrat liant la Municipalité avec monsieur Alain Desjardins.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

188.09.21

5. FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les items de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 15 h 10.

Robert Bérubé
Maire

Gina Lévesque
Secrétaire administrative

Je, Robert Bérubé, maire, atteste par la présente signature que cela équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions que contient le procès-verbal au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Robert Bérubé, maire